

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Le onze décembre deux mille dix-neuf à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 03 décembre 2019, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Anne-Marie Girard, Romuald Lecoq, Olivier Pellicant, François Riou, Alexandre Campagne, Sophie Fagot, Michel Le Gall, Rachel Réault, Denis Pouliquen (arrivé à 19h35)

Absents excusés : Stéphane Quillévéry qui donne pouvoir à Olivier Pellicant, Nathalie Pichot, Anyvonne Lostanlen.

Secrétaire de séance : Sophie Fagot

Le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/Autorisations budgétaires

- **Décisions modificatives** :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre les décisions modificatives suivantes permettant d'inscrire le montant des travaux en régie sur le budget 2019 et d'équilibrer les opérations d'ordre :

➤ **D2019-12-001**

- 370 € (article 2315 – Chapitre 23– Dépenses d'investissement)
- + 370 € (article 21318 – Chapitre 40 – Dépenses d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, décide de prendre la décision modificative comme ci-dessus.

- ➤ **D2019-12-008**

- - 370 € (article 7083 – Chapitre 70– Recettes de fonctionnement)
- + 370 € (article 722 – Chapitre 42 – Recettes de fonctionnement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, décide de prendre la décision modificative comme ci-dessus.

- **Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 : D2019-12-002**

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2019. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif 2020.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Article	Libellé nature	Budget 2019 en €	Anticipation sur crédits 2020 en €
2031	Frais d'étude	10.000	2.500
	CHAPITRE 20	10.000	2.500
21318	Autres bâtiments publics	1.000	250
2135	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	1.000	250
2152	Installations de voirie	1.000	250

21534	Réseaux d'électrification	66.000	16.500
21578	Autre matériel et outillage de voirie	25.000	6.250
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15.000	3.750
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1.000	250
2184	Mobilier	9.000	2.250
	CHAPITRE 21	119.000	29.750
2313	Constructions	10.000	2.500
2315	Installations, matériel et outillage technique	504.630	126.157,50
238	Avances versées sur commande	10.000	2.500
	CHAPITRE 23	524.630	131.157,50
274	Prêts	1.500	375
	CHAPITRE 27	1.500	375

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guimiliau à 11 voix pour, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2019. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif 2020.

2/ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Commana (SIEAC) D2019-12-003

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Morlaix Communauté n'adhérera plus au SIEAC à compter du 01/01/2020. Guimiliau et Commana resteront communes adhérentes. Après avoir exposé les différentes modalités concernant la modification des statuts du SIEAC, Monsieur le Maire indique que Morlaix Communauté et les communes adhérentes doivent délibérer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 11 voix pour, adoptent les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Commana.

3/Nouveaux conteneurs service ordures ménagères

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que de nouveaux conteneurs de tri vont être distribués aux habitants au cours du 1^{er} trimestre 2020. La collecte se fera en alternance avec celle des ordures ménagères (une semaine sur deux). Une réunion publique d'information aura lieu sur la commune.

19h35 : arrivée de Denis Pouliquen

4/ Demandes de subventions

- Trail des Enclos : D2019-12-004

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le bilan comptable de l'association du Trail du Enclos et fait lecture de la lettre de demande de subvention. Il propose d'accorder une subvention de 400€. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 12 voix pour, autorisent le versement de cette subvention.

- SPREV : D2019-11-005

Monsieur le Maire indique qu'une demande de renouvellement de la convention avec la SPREV a été reçue en mairie, avec une demande de subvention de 2.800 €, pour l'accueil de 2 guides en juillet et

août 2020 sur le site de l'enclos paroissial de Guimiliau. Cette prestation culturelle a été proposée à 3621 visiteurs en 2019 à Guimiliau. La paroisse a donné son accord pour une participation pour moitié de la somme demandée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 12 voix pour, autorisent le versement d'une subvention de 1400 € à cette association.

- **Demande de DETR 2020 D2019-11-006:**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la possibilité de déposer une demande de DETR pour l'année 2020, avant le 30 décembre prochain. Il présente le projet de travaux concernant le parking situé à l'arrière de la Mairie, le bas de la rue des Cerisiers, le bas de la rue du Calvaire au niveau du carrefour avec la Route de St Jacques et la démolition des anciennes allées de boules. L'estimation des travaux s'élève à 270.000 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 12 voix pour, autorisent Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), sur le projet présenté par Monsieur le Maire.

- Monsieur le Maire informe le conseil que la subvention qui avait été demandée pour l'achat du matériel de désherbage a été accordée par la région Bretagne pour un montant de 2.300 €.

5/ Commissions CCPL

- Commission permanente : **La solidarité financière territoriale** - Monsieur le Maire rappelle que plusieurs outils peuvent être mis en place pour alimenter un fonds de péréquation intercommunal qui permettra une meilleure répartition de la richesse et le financement du projet de territoire mais beaucoup d'incertitudes subsistent.
- Nouvelle compétence GEMAPI : la CCPL prendra en charge la compétence GEMAPI concernant l'item 12 en 2020. Les communes devront délibérer à ce sujet.
- Diagnostic enfance jeunesse : Michel Le Gall informe le conseil qu'une restitution publique aura lieu le 12/12.
- Bibliothèques : un retour sur l'étude du travail en réseau des bibliothèques a eu lieu. Le projet est porté par la DRAC et le Conseil Départemental.

6/ Questions diverses

- Projet MEGALIS : opération de montée en débit avec création de points de raccordement mutualisés entre Lampaul-Guimiliau et Guimiliau. Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet proposé avec la pose d'un nouveau coffret situé au niveau du carrefour entre la rue du Calvaire et la route de St Jacques.
- Bon d'achat personnel communal : **D2019-12-007** Le Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de délibérer afin d'offrir des bons d'achat pour les fêtes de fin d'année au personnel communal. Il propose d'octroyer un bon d'achat de 80€ pour les 8 agents actuellement en poste. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour, approuve la mise en œuvre de ce dispositif en faveur des agents et décide de l'attribution d'un bon d'achat de 80€ pour les 8 agents actuellement en poste.
- Vœux de la municipalité : le 04 janvier 2020 à 11h à la salle polyvalente.
- Elections municipales : Monsieur le Maire informe les membres du conseil de son intention d'être candidat aux prochaines élections municipales de 2020.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H 30.

La prochaine réunion de conseil est fixée au mercredi 22 janvier à 19h.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN Absente excusée	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT Absente excusée	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE Absent excusé qui donne pouvoir à Olivier PELLICANT	Rachel REAULT	